

Montréal, le 24 janvier 2020

Monsieur Éric Girard, Ministre des Finances
380, rue Saint-Antoine Ouest
5^e étage Montréal (Québec)
H2Y 3X7

Objet : Consultation prébudgétaire

Monsieur le Ministre,

Nous désirons profiter des consultations prébudgétaires pour vous soumettre nos propositions afin de permettre à Fondation de poursuivre son développement et de remplir sa mission pour le développement durable de l'économie québécoise.

Avant-propos

Fondation est un fonds de travailleurs créé à l'initiative de la Confédération des syndicats nationaux et qui a commencé ses opérations en 1996. Nous offrons un produit d'épargne-retraite aux travailleuses et travailleurs du Québec. Notre capitalisation provient donc de personnes majoritairement issues de la classe moyenne qui nous font confiance pour la faire fructifier.

L'épargne recueillie est ensuite investie directement ou via des fonds partenaires et spécialisés dans plus de 1200 entreprises québécoises ainsi que sur les marchés financiers dans le but de maintenir et de créer des emplois de qualité dans une perspective de développement durable.

Au 30 novembre 2019, l'actif net de Fondation atteint 2,4 G\$ provenant de l'épargne de plus de 175 000 actionnaires.

Depuis le début de nos opérations, nos interventions économiques prennent en compte les impacts environnementaux et sociaux. Au fil du temps, le gouvernement

du Québec a reconnu que nous avons développé une expertise unique dans la recherche de rendements sociétaux positifs et c'est précisément en appui à cette distinction que les actionnaires de Fondation peuvent tirer profit d'un crédit d'impôt de 20 % de la part du gouvernement du Québec.

Fondation est donc un fonds institutionnel qui participe, à l'intérieur de sa mission, à l'atteinte d'objectifs de société. Nous sommes ainsi considérés comme un partenaire du gouvernement pour le développement économique durable au Québec.

C'est dans cet esprit que nous avons été les premiers à lever la main en 2016, au lendemain de la ratification des Accords de Paris sur le Climat, pour proposer au gouvernement du Québec d'être un partenaire dans l'atteinte de ses cibles.

Fondation a ainsi financé des projets spécialement dédiés à la lutte contre les changements climatiques qui ont permis d'éviter plus de 935 000 tonnes de CO² équivalent dans l'atmosphère entre le 1^{er} juin 2018 et le 31 mai 2019.

Entre 2015 et 2018, nous avons réduit de 51 % notre empreinte carbone sur les marchés financiers en participant à la création d'un indice de placement MSCI-ex-fossiles, ex-charbon.

Ces actions ont été prises en vue de faire fructifier l'épargne des gens qui nous font confiance de manière durable.

Notre positionnement est inspiré de deux constats que sont : l'urgence d'agir en matière de changements climatiques et la réduction des inégalités. Dans les deux cas, nous voyons la finance comme un moyen permettant de favoriser la nécessaire transition vers l'économie de demain. Une économie en pleine redéfinition, qui inscrit le développement économique dans sa nécessaire conjugaison avec l'environnement et le développement social.

Hausse des plafonds d'émission des actions de Fondation pour l'année financière 2020-2021

La promotion de l'épargne auprès des travailleuses et travailleurs de la classe moyenne est une priorité pour le gouvernement. Des études soutiennent que pour atteindre un niveau de vie décent à la retraite, un salarié gagnant 40 000 \$ devrait épargner 3 744 \$ par année au taux de rendement de 5 %. Cependant, considérant que le taux d'épargne au Québec est actuellement de 6,2 %, on peut estimer que la moyenne d'épargne au Québec d'une personne gagnant ce salaire est de 2 480 \$ par personne. Il faut donc stimuler encore davantage l'épargne pour maintenir le niveau de vie des personnes lors de la prise de retraite.

Les représentants Fondation (RF) sont composés de militantes et de militants qui font la promotion de l'épargne au sein de leur milieu de travail. Au cours de la dernière année, ces RF ont animé plus de 2000 événements au sein de leurs entreprises. Ce réseau de militants unique explique certainement pourquoi les fonds de travailleurs

au Québec représentent pour beaucoup de personnes le premier véhicule d'épargne pour la retraite et contribue positivement à la diffusion de la littératie financière au sein des entreprises.

Toutefois, compte tenu des plafonds actuellement en vigueur, de moins en moins de contribuables souhaitant cotiser à Fondation par montant forfaitaire peuvent le faire. Nous avons en effet cessé d'accepter les cotisations par montant unique le 27 janvier 2019 pour l'année se terminant le 31 mai 2019. Nous avons fermé ce mode de cotisation cette année le 13 décembre 2019, soit plus de sept semaines plus tôt.

Afin de pouvoir poursuivre la croissance de son actif, et de permettre à un plus grand nombre d'épargner à Fondation en vue de leur retraite, nous demandons au gouvernement de hausser les plafonds des émissions d'actions donnant droit au crédit d'impôt à 325 millions de dollars pour l'année 2020-2021 en lieu et place des 275 millions actuellement prévus. Cette mesure fiscale à l'attention des contribuables se portant acquéreurs d'actions de Fondation représenterait un montant de 10 millions de dollars pour l'année 2020-2021.

Rappelons toutefois que cette dépense fiscale est largement compensée par les revenus supplémentaires encaissés par l'État grâce aux investissements réalisés par Fondation. Ainsi, l'IREC a calculé que pour l'année financière 2018-2019, les retombées fiscales attribuables aux investissements de Fondation ont été de 175,8 millions de dollars pour le gouvernement du Québec alors que la dépense fiscale liée au crédit d'impôt a représenté, pour cette même année, un montant de 54,5 millions de dollars.

Le ratio avantages-coûts pour le gouvernement du Québec par rapport aux activités de Fondation s'établit ainsi à 3,23 \$ de retombées fiscales pour chaque dollar consenti en crédit d'impôt aux actionnaires.

L'augmentation des souscriptions reçues par montant forfaitaire ne s'oppose pas au développement de l'épargne systématique. Bien au contraire, lorsqu'un nouvel actionnaire choisit de confier son épargne à Fondation par versement unique, celui-ci est contacté pour le sensibiliser à se convertir à un mode d'épargne systématique offert et plusieurs décident d'y adhérer.

Rehausser l'âge maximum des contribuables admissibles au crédit d'impôt à l'achat d'actions de Fondation en correspondance avec les dispositions régissant les REÉR

Présentement, les contribuables qui confient leur épargne à Fondation ne peuvent plus bénéficier du crédit d'impôt applicable à leur souscription à partir de l'année où ils atteignent l'âge de 65 ans. En cohérence avec la volonté gouvernementale d'encourager la participation des travailleurs d'expérience à demeurer plus longtemps sur le marché du travail, le gouvernement du Québec devrait accorder aux épargnants de Fondation la possibilité de bénéficier du crédit d'impôt en correspondance avec

les dispositions régissant les REÉR. Le retrait du REÉR doit se faire au plus tard le 31 décembre de l'année pendant laquelle le contribuable atteindra 71 ans.

Mettre en place des mécanismes permettant des effets de levier efficaces pour attirer des capitaux privés à soutenir l'innovation québécoise notamment en matière de lutte contre les changements climatiques

À l'occasion des consultations particulières sur le projet de loi 27, *Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation* de même que lors des consultations particulières concernant le projet de loi 44, *Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification*, Fondation a souligné l'importance de s'inspirer des meilleures pratiques internationales en matière de financement mixte pour que le capital public attire les investissements de capitaux privés dans des secteurs innovants et pour la lutte contre les changements climatiques.

Fondation croit que la création de fonds mixtes spécialisés, afin de répondre à des enjeux sociétaux définis par des ministères ou des organismes gouvernementaux, constitue une voie d'avenir permettant d'utiliser les capitaux publics pour attirer davantage de capitaux privés. En échange d'une position concessionnelle dans ces fonds, les organismes publics sont en droit d'exiger des gestionnaires l'atteinte et le suivi de retombées extrafinancières ainsi qu'un ratio de mobilisation des capitaux privés.

Dans la mesure de ses moyens et sous réserve des recommandations et de l'acceptation par ses instances, Fondation émet un a priori favorable à sa participation à la constitution de ce type de financement mixte.

Conclusion

Considérant qu'encore trop de Québécoises et de Québécois prennent leur retraite avec des revenus insuffisants, et considérant le rôle que joue Fondation et son réseau de militants dans la promotion de la littératie financière auprès de la classe moyenne, le fonds souhaite que son plafond d'émission soit haussé à 325 millions de dollars pour l'année 2020-2021.

Considérant la volonté du gouvernement du Québec d'encourager le plus grand nombre de travailleurs à demeurer actifs, Fondation demande au gouvernement de rehausser l'âge maximum des contribuables admissibles au crédit d'impôt à l'achat d'actions de ses actions en correspondance avec les dispositions régissant les REÉR.

Enfin, considérant que les capitaux publics ne pourront à eux seuls répondre aux enjeux climatiques et l'importance de financer l'innovation, Fondation offre au gouvernement du Québec sa pleine collaboration pour la mise en place de fonds spécialisés mixtes destinés à apporter des réponses financières à des enjeux sociétaux.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma grande considération,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Geneviève Morin', with a long horizontal flourish extending to the right.

Geneviève Morin
Présidente-directrice générale